

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 août 2020

## Compte-rendu sommaire.

Affiché en exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Compte rendu de la réunion avec la Sous-Préfète**

Madame la Sous-Préfète a précisé le rôle des sous-préfectures et a insisté sur le fait qu'il ne fallait en aucun cas hésiter à solliciter les services préfectoraux, notamment en cas de problème de quelque nature qu'il soit.

Monsieur Lindron a évoqué la situation financière de la commune et les pistes mises en œuvre afin de limiter les dépenses communales : 2 CDD ne seront pas renouvelés, les 3 départs en retraite d'agents au service technique ne seront pas remplacés dans l'immédiat, un prêt sera effectué afin de financer les travaux du parking du cimetière, le prêt au taux de 5.23% pourrait être racheté sans pénalités, certains travaux non urgents seront repoussés : crépis des bâtiments des services techniques, achat de véhicule, travaux salle des fêtes.

Madame la Sous-Préfète a informé que de nombreuses collectivités en raison de la COVID et des élections municipales ont repoussé leurs investissements, par conséquent, des subventions pouvaient encore être demandées à cette période de l'année, des crédits de l'Etat restant disponibles.

### **Mise à disposition des usagers d'un service de paiement en ligne**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales avec la Direction Générale des Finances Publiques.

### **Désignation d'un représentant**

Le Conseil Municipal désigne Claude ROULLIER représentant de la commune pour les attributions de logement sociaux Auvergne Habitat.

### **Acquisition de la parcelle AD395 (cimetière)**

Le Maire rappelle que la parcelle AD321 est pour partie en cours d'acquisition par EPF et de ce fait un bornage a été effectué (AD 394). En vue de projets futurs, le Conseil Municipal autorise l'Etablissement public foncier-Smaf à acquérir à l'amiable le reste de la parcelle cadastrée AD 321 (AD 395) située derrière le cimetière.

### **Compte rendu de la réunion du SIESS**

Anne SAINT-JULIEN informe les membres du conseil que le comité syndical du SIESS s'est réuni le 30 juillet dernier pour l'élection des membres du comité, suite au renouvellement des conseils municipaux. Ont été élus : Présidente : Céline LETORT (Sazeret), Vice-présidents : Laëtitia SOUILLAT (Montmarault), Maxime VALERY (Voussac), Sylvain DEPRESLE (St Bonnet de Four), Céline DOVILLAIRE (Chavenon), Secrétaire : Sandrine MATHURIN (Murat).

## **Compte rendu de la réunion SRPIC**

Anne SAINT-JULIEN informe les membres du conseil que le SRPIC s'est réuni le 27 juillet. Les échanges ont été fructueux. L'emploi du temps de l'agent d'animation sera réaménagé afin qu'elle dispense plus d'heures de sport aux élèves et notamment à la classe ULIS.

Elle informe également des modalités du nouveau protocole sanitaire applicable à la rentrée prochaine. Les recommandations sont assouplies : la distanciation physique d'un mètre n'est plus obligatoire lorsqu'elle ne permet pas d'accueillir tous les élèves ; la limitation du brassage des élèves n'est plus obligatoire, par conséquent, les élèves de classes différentes pourront à nouveau se croiser ; mais les établissements devront s'organiser pour éviter les rassemblements importants.

## **Compte rendu de la réunion village fleuri**

Anne SAINT-JULIEN présente le label Villes et Villages fleuris. Montmarault a reçu sa 1<sup>ère</sup> fleur en 2016. La commune ayant candidaté au Label 2 Fleurs, le jury régional des Villes et Villages fleuris, lors de sa visite le 27 juin 2019, a bien noté la volonté de la commune d'offrir un cadre de vie agréable aux habitants et un accueil de qualité aux touristes. Toutefois il a suggéré de conduire une réflexion sur la présence du végétal en ville.

Globalement, la présence importante de la voiture en ville et la nécessité de son accompagnement paysager ont rendu prématurée l'accession au Label 2 Fleurs.

Bruno Confesson reconnaît que la demande était prématurée mais qu'il fallait tenter sa chance. Il suggère de faire un état des lieux de l'état des arbres sur la commune.

Anne Saint-Julien informe l'assemblée que les membres de la commission sillonneront la commune le lundi 17 août pour sélectionner les futurs lauréats du concours des maisons fleuries.

Jean-Pierre Nicolas évoque la problématique du stockage d'eau pour l'arrosage des végétaux.

Didier Lindron acquiesce et suggère qu'il conviendrait de réfléchir à la récupération des eaux pluviales, notamment à l'école et l'Espace Claude Capdevielle.

## **Modification du temps de travail de l'agent du patrimoine**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé de repousser la prise de décision quant à l'attribution d'heures supplémentaires à l'agent du patrimoine affecté à la bibliothèque lors de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Des membres souhaitaient notamment qu'une réflexion soit menée avant l'attribution d'heures supplémentaires.

Il est rappelé également que l'agent du patrimoine (12/35<sup>ème</sup>) est également titulaire d'un poste d'adjoint technique 12/35<sup>ème</sup> (10 h pour le ménage à la mairie et 2 h pour le ménage à la bibliothèque). L'attribution d'heures à l'agent du patrimoine permettra de quantifier précisément les fréquences d'utilisation par les usagers et de procéder notamment à l'informatisation du site, les 12 heures actuelles ne permettant pas un développement et une mise en valeur de la bibliothèque.

Jean-Pierre Nicolas ne remet pas en cause la réorganisation et l'informatisation de la bibliothèque avec une amplitude d'ouverture au public plus large mais regrette que les précisions sollicitées lors de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet ne soient pas apportées.

Laëtitia Souillat suggère une augmentation progressive du temps de travail hebdomadaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à 13 voix pour, 4 contre à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 : la suppression du poste adjoint du patrimoine 12 h et la création d'un poste adjoint du patrimoine 24 h, la modification du poste adjoint technique 12 h en poste adjoint technique 14 h.

### **Informations diverses personnel communal**

Bruno Confession rappelle qu'il regrette qu'une commission des ressources humaines n'ait pas été instaurée. Il rappelle qu'une des 2 personnes employée en CDD participe au portage des repas de l'Agretam, qu'il donne entière satisfaction et que les personnes âgées sont inquiètes puisque l'agent les a informées du non renouvellement de son contrat. Il regrette qu'en qualité de président de l'Agretam, il n'en ait pas été informé au préalable. Jean-François Bourgeot précise que l'externalisation du portage des repas est en cours d'étude. Bruno Confession précise qu'il s'agit d'un service à la personne. De plus, si les agents ne font plus certaines tâches, il convient de quantifier les dépenses induites et présenter une évolution globale de la masse salariale tout en intégrant les charges externalisées. Il souhaite travailler dans la transparence et que des chiffrages soient effectués avant toute prise de décision.

### **Emprunt**

Jean-François Bourgeot informe le conseil qu'une demande de prêt à hauteur de 170 000 euros a été formulée auprès de diverses banques. A ce jour, seule la banque populaire a fait une proposition avec un taux de 0.70%.

En ce qui concerne le prêt actuel à un taux de 5.23 %, il y a la possibilité de le faire racheter avec des indemnités à 0% car les obligations assimilables du trésor 10 ans sont aujourd'hui à taux négatif.

### **Attribution CIA agent communal**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un agent communal est parti en retraite le 29/02/2020, sans avoir pu solder les 20 jours de congés restants. Afin de régulariser la situation, la possibilité de lui attribuer le Complément Indemnitare Annuel est suggérée.

Jean-Pierre Nicolas trouve choquant le fait de rétribuer des congés par une prime. Il informe que pour les fonctionnaires, les congés non pris ne peuvent en aucun cas être rémunérés. En revanche, si l'agent n'a pu prendre ses congés du fait d'une erreur de l'administration, il peut percevoir une indemnité à titre de réparation du préjudice subi.

Il convient de se renseigner auprès du Centre de Gestion de la FPT avant de prendre une décision.

### **Compte rendu de la réunion d'installation du SDE03**

Les élections des membres du comité ont eu lieu le 28 juillet et la commune est représentée par Jean-François Bourgeot, candidat élu délégué titulaire de l'arrondissement de Montluçon.

### **Renouvellement commission de contrôles des listes électorales**

Les commissions de contrôles sont chargées de vérifier la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO).

Sont désignés conformément à la réglementation :

Titulaires : André MEYUS, PRENEY Martine, LEPEE Yves, NICOLAS Jean-Pierre et DENIS Annie

Suppléants : LEROY Karine et SOUILLAT Laëtitia

### **Compte rendu de la réunion village étape**

Jean-Pierre Nicolas informe les membres que Marlène Castex a sollicité le site Village Etape pour une nouvelle présentation de Montmarault.

Il est suggéré d'essayer de créer une dynamique Village Etape, en associant les 3 autres villages étapes

de l'Allier (Varennnes sur Allier, Lapalisse et Dompierre sur Besbre).

Le parcours santé doit être revu avec pour finalité le centre bourg.

Jean-François Bourgeot suggère la mise en place d'un circuit VTT labellisé, avec l'appui d'un club local.

Il a été décidé d'organiser des marchés locaux de producteurs les matins des 13 et 27 septembre.

### **Informations diverses**

Le conseil d'administration de l'EHPAD s'est réuni le 31 juillet : Monsieur le Maire informe sur le projet du PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) en lieu et place de 8 chambres avec une extension d'un montant d'un million d'euros.

Le spectacle de Natasha Saint Pier prévu le 10 octobre est repoussé en 2021.

Monsieur le Maire remercie les bénévoles pour leur implication lors de la fête patronale et précise que les forains étaient ravis que la fête soit maintenue.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les 9 septembre et 14 octobre.

Karine Leroy informe que les élus locaux ont droit à 18 jours de formation dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Les formations proposées par l'ATDA seront transmises à tous les élus.

Didier Lindron informe les membres qu'une aide d'urgence pour les activités commerciales et artisanales ayant été dans l'obligation de fermer pendant les périodes de confinement et post confinement a été décidée par la communauté de communes et adoptée par la Région. Il s'agit d'une aide forfaitaire de 400 euros par mois de fermeture.

En raison d'un double scrutin (départemental et régional), les élections 2021 se dérouleront à la salle des fêtes au lieu de la mairie.

Le dispositif « paiement de proximité » vient de démarrer dans le département : il permet aux administrés de régler en numéraire les factures émises par la commune, les amendes et impôts de moins de 300 euros chez les buralistes partenaires agréés. A Montmarault, les points contacts sont :

- ARCHIPEL 2 Place Robert Ferrandon
- CAFE DU CHAMP DE FOIRE 32 Boulevard Tourret.

Le Maire

Didier LINDRON



**Pour plus d'informations, le procès-verbal de la séance est disponible  
au secrétariat de la mairie**